



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2019 DDCT 126 Subventions (198 000 euros) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers politique de la ville – Troisième enveloppe et dans le cadre du plan d’action pour les quartiers populaires parisiens

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l’ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville de Paris, l’Etat, la Région Ile de France, la Caf de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l’Académie de Paris, l’Agence Régionale de Santé d’Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l’EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l’amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs du Contrat de Ville.

En 2018, trois délibérations pour un montant total de 1 224 585 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l’attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires.

En 2019, une première enveloppe de 211 600 euros de subventions suivie d’une seconde de 381 400 euros ont été votées en avril et juillet.

Par ailleurs, le 20 novembre 2018, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a adressé une lettre de mission à Emmanuel Grégoire, Premier adjoint, avec pour objectif de renforcer l’action municipale dans les quartiers populaires. Présenté le 15 avril 2019, le plan d’action pour les quartiers populaires a pour but de d’améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires et d’y soutenir l’investissement. Dans ce cadre, une dotation supplémentaire dédiée aux enveloppes quartiers a été définie afin de

renforcer l'appui de la Ville de Paris au bénéfice du secteur associatif. Cet effort financier additionnel de la Ville permettra de cofinancer 40 actions supplémentaires en 2019.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une troisième enveloppe de 198 000 euros de subventions destinée à 79 associations pour la réalisation de 84 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris.

Par ailleurs, le soutien de la Ville aux associations qui proposent des actions structurantes et pérennes dans les quartiers populaires fait l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui vous sont proposées dans le cadre de délibérations spécifiques.

Nombre d'entre elles ont déjà été approuvées par notre Conseil, permettant de soutenir financièrement les associations au plus tôt dans l'année et de sécuriser ainsi leurs projets.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention:

Axe 1 : Grandir

Concernant cet axe, **42 projets** portés par **39 associations** pour un montant de **109 100 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **55% des crédits engagés**.

Axe 2 : Habiter

Concernant cet axe, **38 projets** portés par **36 associations** pour un montant de **80 400 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **41% des crédits engagés**.

Axe 3 : Travailler :

Concernant cet axe, **4 projets** portés par **4 associations** pour un montant de **8 500 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **4 % des crédits engagés**.

Dans le cadre de cette troisième enveloppe 2019 et du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations qui agissent dans les quartiers populaires parisiens des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements :

Axe 1 : Grandir

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association Ateliers Couture de l'Est Parisien pour une action intitulée ""Modélistes en herbe : ateliers de couture gratuits et défilé de mode pour adolescents"". Cette action vise à animer des ateliers pendant les vacances d'hiver, de printemps et la 2ème quinzaine de juillet, soit 6 semaines. La mise en place de ces ateliers s'accompagnera d'une communication sur les activités de couture auprès des structures du quartier (associations, collègues et

lycées, ...) dans le but de faire connaître les différents métiers, déclencher des envies, susciter des orientations professionnelles.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association La voie de la Lune (19e) pour une action intitulée "Lectures plurielles un mot après l'autre : ateliers lecture et écriture pour enfants de 7 à 11 ans". Cette action vise à favoriser l'accès à la lecture pour les enfants du quartier Danube, à travers un atelier de lecture et d'écriture hebdomadaire.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association La voie de la Lune (19e) pour une action intitulée "Dis-moi ce que tu manges" : ateliers culinaires enfants 7/13 ans -, bonnes pratiques alimentaires. Ce projet vise à sensibiliser les familles et les enfants à de meilleures pratiques nutritionnelles en organisant des ateliers culinaires pour les enfants de 7 à 13 ans accompagnés de leurs parents.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association ESPRIT D'EBENE (93422), 19ème arrondissement, pour une action "stop Dépigmentation- collège Mayer". Cette action vise à organiser des ateliers d'échanges avec les jeunes sur les conséquences de la dépigmentation volontaire de la peau et de provoquer une prise de conscience chez les participants à travers l'énoncé des facteurs qui poussent les personnes à se dépigmenter la peau et des dangers de cette pratique.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association Académie Football Club Paris 18 (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Jeunes Citoyens ». Ce projet vise à mettre en place des actions sportives et socioculturelles pour favoriser les prises d'initiatives citoyennes, développer une dynamique républicaine et permettre aux jeunes de connaître l'Histoire de France.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association APSAJ – Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Fête de quartier Chapelle sur scène 2019 ». Autour d'un moment festif, ce projet vise à impliquer l'ensemble des acteurs du quartier Sud Chapelle (habitants, associations, commerçants) en créant du lien et en mettant en avant les pratiques culturelles de la jeunesse.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée à l'association BELLEVILLE CITOYENNE (20ème arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Rimes et rythmes » Ce projet vise à mettre en place des ateliers hebdomadaires destinés à des jeunes du quartier Belleville Amandiers pour leur permettre de découvrir le processus global de création d'une œuvre musicale, du travail d'écriture à la mise en ligne des morceaux, en passant par les étapes d'enregistrement et de production.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association COLOMBBUS (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Connexions numériques pour les habitant.e.s ». Ce projet vise à permettre aux habitant.e.s de se familiariser avec les outils numériques et en particulier à permettre l'accès aux différentes plateformes des services publics utiles au quotidien.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association COMPAGNIE OPÉRA sur le toit (14ème arrondissement) pour une action intitulée "Cours de piano quartier Didot-Porte de Vanves". Ce projet vise à proposer un atelier piano à un groupe de jeunes de 12 à 16 ans à raison de 3h par semaine. Les jeunes apprennent à jouer seuls et à plusieurs et ont à leur disposition un piano installé au collège Villon pour répéter pendant la semaine. Plusieurs restitutions sont prévues pendant l'année.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association CULTURE PRIORITAIRE (17^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Égalité des chances dans le 17^e : culture générale et culture des métiers pour les jeunes ». Ce projet vise à proposer un accompagnement complémentaire à la scolarité par l'accès à la culture et à la découverte des métiers de la 3^{ème} à la terminale afin de prévenir le décrochage scolaire, de réduire les inégalités et de permettre une réflexion à propos de l'orientation.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association DANS LE GENRE ÉGALES (20^{ème} arrondissement Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Promouvoir le respect et l'égalité dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles ». Ce projet vise à lutter contre les stéréotypes/discriminations basés sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les violences faites aux femmes. Il s'agit de développer des animations interactives avec des jeunes sur les thèmes de l'égalité dans les relations affectives, amoureuses et sexuelles.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association EBONY AND IVORY (19^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "quartiers en éveil". Ce projet vise à promouvoir la culture comme facteur d'insertion sociale, pour les jeunes de 15 à 25 ans de tous les quartiers populaires du 19^e, tout au long de l'année, à travers des ateliers de pratique et un festival de jeunes talents.

Une subvention d'un montant de 6000 euros est accordée à l'association ÉCOLE NORMALE SOCIALE (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « constellation ». Ce projet expérimental vise un accompagnement concret, individuel et collectif des familles défavorisées et de leurs jeunes enfants de moins de trois ans, dans leurs rôles de premiers éducateurs, en lien avec les partenaires du quartier.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association EIDIP – Écoute Interculturelle dans un Dispositif Inter Psy (20^{ème} arrondissement Belleville –Amandiers), pour une action intitulée « Point écoute et dialogue dans les collèges du 20^{ème} ». Ce projet vise à proposer une permanence hebdomadaire « Point Écoute/Dialogue » au sein des collèges Doisneau, Besson et Jean-Baptiste Clément pour les adolescents en souffrance pour prévenir les difficultés et les conduites à risque, pour les orienter et les accompagner, si besoin vers des ressources (soin, soutien scolaire, services éducatifs). Cette permanence sera assurée par un psychologue de l'association.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association ÉLAN INTERCULTUREL (11^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Ma digital story ». Par le biais de la mise en place d'ateliers hebdomadaires et à travers la création d'histoires numériques, ce projet vise à encourager les enfants et les adolescents à échanger et à partager leur expérience interculturelle afin de réfléchir et de débattre sur les thèmes de la diversité et du vivre ensemble pour favoriser l'intégration interculturelle. Ces ateliers permettront également de les sensibiliser aux TIC (Technologies de l'information et de la communication).

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association ESPEREM (14^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Parcours de familles du 14^{ème} ». Au travers la mise en place d'ateliers hebdomadaires (parentalité, vie pratique, vie professionnelle...) organisés en collectif et en individuel, ce projet vise à développer des aptitudes interrelationnelles afin de favoriser l'autonomie (socioprofessionnelle) des familles et leur inclusion. Ces ateliers sont complétés par des entretiens individuels permettant de construire et/ou valider les projets de vie et de travailler sur les leviers pour accéder aux dispositifs de droit commun.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association ETHNOLOGUES EN HERBE (18ème arrondissement) pour une action intitulée « "Déconstruire les frontières de la ville" : atelier d'anthropologie visuelle ». Ce projet vise à amener les jeunes des Faubourgs du 18e à déconstruire leurs préjugés pouvant générer des tensions entre les quartiers par une sensibilisation à l'anthropologie et par la réalisation d'un documentaire.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association ÉTONNANT CINÉMA (10ème arrondissement) pour une action intitulée « Écrans, numérique, parents, enfants ». Ce projet vise à accompagner les parents dans les usages du numérique via des ateliers parents-enfants notamment.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association FLORIMONT (14ème arrondissement) pour une action intitulée "Santé Quatorziens/Sportons-nous mieux". Ce projet vise à renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être, à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à adapter les actions et les politiques à la spécificité locale, en contribuant notamment à une meilleure coordination des acteurs. L'association invitera et initiera à l'activité physique les publics éloignés de la pratique sportive: les femmes et les seniors en particulier en proposant une offre diversifiée et attractive.

Une subvention d'un montant de 5500 euros est accordée à l'association KORHOM (19ème arrondissement) pour une action intitulée "Dynamique de territoire". Ce projet vise à déployer des temps de sensibilisation sur la communication non violente et sur l'éducation aux droits de l'homme aux acteurs locaux et aux usagers des structures.

Une subvention d'un montant de 3460 euros est accordée à l'association L'ENVERS DE L'ART (10ème arrondissement) pour une action intitulée « Théâtre forum à la Grange aux Belles ». Ce projet vise à sensibiliser les élèves de 4ème à la lutte contre les discriminations en utilisant le support artistique du théâtre.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association LA CAISSE À GLINGUES (20ème arrondissement Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Théâtre d'ombres corporelles et slam pour les jeunes ». Ce projet vise à proposer des ateliers théâtre d'ombre et slam pour favoriser l'expression artistique des jeunes du quartier en vue de réaliser un spectacle pluridisciplinaire.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association LA FABRIQUE DES PETITS HASARDS (17ème arrondissement) pour une action intitulée « Éducation - Résidence de création et ateliers artistiques en collège ». Au travers l'organisation de nouveaux champs de création et d'expression (ateliers de création de théâtre, de danse, de chant et de vidéo scénographie) au sein des collèges Balzac et Mallarmé, ce projet vise à favoriser l'insertion sociale des jeunes collégiens par une sensibilisation aux notions de citoyenneté, de laïcité et de lutte contre toute forme de discrimination.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Ciné-Gamins, ciné-club pour les enfants avec goûter partagé ». Ce projet vise à sensibiliser les jeunes à la culture cinématographique à travers des projections gratuites de films au sein de l'Echomusée, en partenariat avec les Enfants de la Goutte d'Or.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LE GARAGE NUMÉRIQUE (20ème arrondissement Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Geek qui pique ». Ce projet vise

à constituer un club informatique, pour les jeunes du quartier Amandiers et plus particulièrement pour les filles, autour de la découverte de ressources multiples (jeux-vidéos, programmation, montage audiovisuel) et ce dans un cadre convivial. La pédagogie de projet menée par cette association permettra au groupe mixte d'adolescent.e.s de s'inscrire dans une dynamique de création collective.

Une subvention d'un montant de 8000 euros est accordée au CENTRE SOCIAL LE PICOULET (11^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Semaine de Lire en Délire". Ce projet vise à mettre en place la 11^{ème} édition de l'événement "Lire en Délire" comprenant de nombreux partenariats : écoles, acteurs locaux et l'association éditrice. À travers un programme d'une semaine, il contribue à répondre aux difficultés de maîtrise de la lecture et de culture du Livre. Il prend une place particulière dans les temps forts de l'année dans le quartier et s'inscrit dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée au CENTRE SOCIAL LE PICOULET (11^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Construction partenariale d'un guide ressources parentalité". Ce projet vise à réaliser, de manière concertée avec les partenaires associatifs et institutionnels, un projet de guide ressources parentalité du territoire. Celui-ci permettra de promouvoir les ressources du territoire et de dynamiser les actions à destination des habitants.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association LE TATOU THÉÂTRE (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Conté, partagé, Contes interactifs du monde ». Ce projet vise à proposer des contes provenant du monde entier à domicile, dans les espaces socioculturels et dans les cours de langue française pour adultes. Ces contes sont interactifs et animés par des comédiens qui invitent les spectateurs, petits et grands, à participer à l'histoire en devenant un personnage ou en prenant part au récit. Les habitants invitent leurs voisins chez eux pour les séances de conte à domicile.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE (14^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « PASS'SPORT SANTE ». Ce projet vise à accompagner des femmes éloignées de la pratique sportive à s'inscrire dans une nouvelle dynamique en participant à des sessions sportives et de bien-être avec pour objectif final la participation du collectif au complet à la course de la Parisienne.

Une subvention d'un montant de 7000 euros est accordée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée «L'éducation bienveillante au service de la parentalité». Ce projet vise à prévenir les conduites à risques dans le cadre d'activités sportives.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association LES TITIS DE LA BUTTE D'OR (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Programmation annuelle de spectacles pour la toute petite enfance (0-3 ans) dans les espaces verts ». Ce projet vise à proposer aux jeunes habitants des quartiers et à leurs parents des spectacles gratuits dans les parcs et jardins situés près de chez eux. La programmation se veut éclectique : musique, marionnettes, danse, contes, etc.

Une subvention d'un montant de 1540 euros est accordée à l'association LOUISE ROSIER KIDS (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Éducation au bien manger : stages d'éducation culinaire pour enfants ». Ce projet vise à permettre à des enfants des quartiers populaires de participer à des stages de cours de cuisine – découverte culinaire pendant les vacances scolaires.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association MAMAS DU 11ÈME (11^{ème} arrondissement) pour son action intitulée "Programme d'activités pour mieux vivre ensemble au sein du

quartier Roquette". Ce projet vise à réaliser des actions de rencontres conviviales, de débats au sein du quartier ainsi que des sorties en famille en dehors de Paris et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie parisienne de prévention des rixes.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association OASIS 18 (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Le E-Oasis ». Ce projet vise à développer le lien social à travers le numérique et à sensibiliser les jeunes aux risques liés aux écrans.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association PSYRIEL (20^{ème} arrondissement Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Ateliers numériques pour tou.te.s – ateliers de formation et de médiation par le numérique ». Ce projet vise l'éducation au numérique en proposant d'animer divers ateliers pour les enfants et les familles (parents/enfants) : codage, sensibilisation sur la place des écrans etc...

Une subvention d'un montant de 1250 euros est attribuée à l'association RAPTZ RAPPORTEUZ (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Des actions radiophoniques prennent place dans les quartiers La Chapelle - Evangile - Tristan Tzara". Ce projet vise à favoriser la réussite des jeunes des quartiers en leur proposant un projet de production radiophonique qui leur permettra de développer des compétences numériques, d'expression orale et écrite, d'esprit critique etc...

Une subvention d'un montant de 1950 euros est accordée à l'association RELAIS D'ENTRAIDE de la Porte d'Ivry 2000 (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Le théâtre forum : outil pour améliorer la communication non violente entre filles et garçons adolescents ». Ce projet vise à organiser des ateliers de réflexion sur les relations filles/garçons et des forums publics en s'appuyant sur l'outil participatif et interactif du théâtre forum. L'objectif est de sensibiliser les adolescents, parents et professionnels à la question de l'égalité fille/garçon en déconstruisant les stéréotypes liés au genre.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association RÉSEAU MOM'ARTRE / Mom'Tolbiac (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Aux Arts citoyens ». Ce projet vise à lutter contre les préjugés et les discriminations, à sensibiliser à la citoyenneté et au vivre ensemble à travers la pratique artistique, tout en favorisant l'animation locale et l'implication des habitants dans la vie de leur quartier.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association RÉSEAU MOM'ARTRE (17^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Embellissement du cadre de vie et renforcement du lien social - cycle d'ateliers street art ». Ce projet vise à accompagner un groupe composé d'habitant.e.s et de jeunes collégiens, généralement éloignés des activités culturelles et artistiques, pour la réalisation d'une œuvre commune de street art au sein de l'espace public. L'objectif étant de rendre les collégiens et les habitant.e.s acteurs de l'embellissement du cadre urbain et d'encourager les liens intergénérationnels et interculturels.

Une subvention d'un montant de 1400 euros est accordée à l'association RNB YOURSELF (19^{ème} arrondissement) pour son action "Ateliers de chant et médiation sociale par la musique". Ce projet vise à permettre à des jeunes de pratiquer la musique, le chant en particulier, via un atelier hebdomadaire et un concert mensuel.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association TRANS'ART INT. (20^{ème} arrondissement - Les Portes) pour une action intitulée « Projet artistique Fougères-Le Vau ». Ce projet

visé à créer la rencontre entre une classe de collégiens de SEGPA et des personnes primo-arrivantes en situation d'apprentissage du français autour de la création et la pratique artistique.

Une subvention de 1500 euros est accordée à l'association VUE D'ENSEMBLE pour une action intitulée « Ateliers découvertes artistiques et documentaires ». Ce projet vise à promouvoir un accès à la culture pour les habitants des quartiers et favoriser l'expression artistique des jeunes.

Axe 2 : Habiter

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association Apertura (19e) pour une action intitulée "Mon point de vue". Cette action vise à sensibiliser les habitants à la vie en fauteuil roulant, à travers un travail photographique portant sur l'espace public, réalisé par des personnes valides et des personnes en situation de handicap.

Une subvention d'un montant de 7000 euros est accordée à l'association AU BAGAGE DU CANAL (189430) (19^{ème} arrondissement), pour une action « la ville en partage ». Ce projet vise à favoriser la démarche participative, restaurer le lien social en participant à des événements sportifs et culturels, favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle, lutter contre l'isolement affectif et social.

Une subvention d'un montant de 5000 euros est accordée à l'association ALINEA – Agence Locale d'Initiatives Nouvelles pour une Autre Économie/Association Laïque d'Initiatives Nouvelles pour une Éducation Active (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « La Charrette des quatre saisons solidaires ». Ce projet vise à développer la dynamique socio-économique dans le quartier Chapelle-Évangile, à proposer une alimentation saine et accessible aux habitants, et à favoriser le lien social. Pour ce faire, cette action utilise une charrette mobile vendant des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et raisonnée, dans plusieurs endroits du quartier Chapelle-Évangile.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association AIRES 10 – Association Initiatives Rencontres et Solidarité (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Bien être et estime de soi au cœur du 10^{ème} ». Ce projet vise à organiser des journées "renforcement du bien-être et estime de soi" dans l'arrondissement, avec des partenaires associatifs, à aller à la rencontre d'un nouveau public et à mobiliser les personnes, notamment celles en situation de vulnérabilité, afin de faciliter leur insertion sociale.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES DES 17EME ET 18EME (17^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Accès aux droits pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante ». Ce projet vise à apporter une aide et des conseils sur les litiges de la vie courante (droit de la consommation) et sur la constitution de dossiers de surendettement auprès de la Banque de France.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DES FAMILLES DE L'ENSEMBLE CLIGNANCOURT (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Carnaval de printemps – inter-quartier 2019 ». Ce projet vise à rassembler les habitants et leurs enfants autour d'animations (maquillages, expériences ludiques et scientifiques....) et d'un défilé dans un esprit familial et convivial.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association BOUSAN'SASSION (20ème arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée « Bousan'tieks ». Ce projet vise à mettre en place trois tournois de football mixte dont un en juin sur les terrains du stade louis lumière et deux en octobre dans le gymnase louis lumière en direction des jeunes âgés entre 13 et 25 ans, filles et garçons, issus des quartiers des portes du 20e, licenciés et non licenciés.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à CANAL MARCHES, (20ème arrondissement Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Action vidéo citoyenne ». Ce projet vise à expérimenter une action vidéo citoyenne avec des partenaires locaux (centres sociaux, associations...) et des habitantes du quartier, permettant l'expression publique des habitant.e.s. Pour cela, Canal marches propose cette année de travailler autour de la thématique "Genre et territoire" en animant des ateliers de réalisation collective (préparation, tournages - image et son, montage), jusqu'à la réalisation finale et de sa projection.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association CEFIA - CENTRE EPINETTES FAMILLE INSERTION ACCUEIL (17ème arrondissement) pour une action intitulée « Fête de quartier et animations hors les murs ». Ce projet vise à rompre l'isolement des habitants du quartier, à animer le quartier et à soutenir une dynamique locale territoriale par l'organisation d'évènements au sein de l'espace public en favorisant la participation des associations et des habitant.e.s : fêtes de quartier, espaces de détente/de convivialité et de jeux.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association C'EST NOUS (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Te raconter ma ville ». Ce projet vise à organiser des ateliers hebdomadaires avec des femmes du 18ème arrondissement sur la thématique de la place des femmes dans la ville. Les femmes partiront de leurs propres expériences dans l'espace public pour débattre, prendre la parole, créer et monter un spectacle à leur image.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association CHINOIS DE FRANCE, FRANÇAIS DE CHINE (20ème arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée "Accompagner, soutenir et valoriser les personnes âgées issues des populations chinoises ». Ce projet vise à favoriser le lien social communautaire et inter communautaire pour des seniors, à encourager les seniors à maintenir des activités physiques et cognitives variées, à faciliter l'accès aux droits des personnes âgées et à accompagner les seniors vers les structures de soins.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association COLLECTIF CAFÉ CULTURE CUISINE – COLLECTIF 4C (18ème arrondissement) pour une action intitulée « Cuisine Commune ». Ce projet vise à favoriser une alimentation saine et équilibrée et à mettre en commun les coûts afin de maîtriser son budget et lutter contre le gaspillage. Enfin, le but est aussi de rompre l'isolement, de favoriser le lien social dans le quartier et le pouvoir d'agir des participant.e.s.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association COMPAGNIE RÉSONANCES (18ème arrondissement) pour une action intitulée « La parole n'a pas de couleur ». Ce projet vise à promouvoir les valeurs républicaines du vivre-ensemble et de la laïcité en mobilisant des personnalités et des intellectuels autour du partage et de l'échange avec les habitants des quartiers populaires.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association DÉBROUILLE COMPAGNIE (13ème arrondissement) pour une action intitulée « Le 13ème récup son quartier ». Ce projet vise à

animer des ateliers de récup'art dans le nouveau local partagé « Espace Renault » et à créer du mobilier à partir de matériaux de récupération. Les objectifs sont de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets tout en créant du lien inter générationnel et apprendre à faire soi-même à moindre coût.

Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association ÉCOLE NORMALE SOCIALE (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « FPH Chapelle - Fonds de participation des habitants ». Ce projet vise à soutenir financièrement des micro-projets ponctuels, menés par des habitants, des collectifs d'habitants ou de petites associations, contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble dans les quartiers prioritaires.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association ÉTUDES ET CHANTIERS (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Création d'un atelier vélo solidaire SoliCycle dans le 18^e ». Ce projet vise à accompagner l'installation et l'ouverture de cet atelier vélo dans un nouveau local rue d'Oran afin de développer des liens avec les habitant.e.s et les associations du quartier.

Une subvention d'un montant de 1300 euros est accordée à l'association EXTRAMUROS (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Économie circulaire et amélioration du cadre de vie". Ce projet vise à mener une action éducative auprès de jeunes en rupture socio-professionnelle, dans le cadre d'un chantier éducatif au sein de l'atelier de menuiserie d'Extramuros, en partenariat avec les clubs de prévention, et visant à construire un kiosque de convivialité dans le quartier Paul Bourget.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association GERMAE - GROUPE D'ENTRAIDE RÉGIONAL pour mieux apprendre ensemble (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Atelier de communication orale et écrite pour adultes immigrés". Ce projet vise à favoriser l'intégration et l'autonomie des familles et des personnes isolées d'origine étrangère du sud du 13^{ème} par l'apprentissage de la langue française, au sein des deux centres sociaux des quartiers populaires du Sud-Est du 13^{ème}.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association COMPAGNIE À L'AFFÛT (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Fables bucoliques, spectacle vivant dans les espaces verts et les jardins partagés ». Ce projet vise à proposer des spectacles vivants dans les parcs et jardins du sud-est du 13^{ème}. Les objectifs sont de faciliter la réappropriation de l'espace public par les habitants, démocratiser l'accès à la culture et sensibiliser les habitants à la biodiversité.

Une subvention d'un montant de 1850 euros est accordée à l'association LA MAISON DU CANAL, régie de quartier (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Chantier éducatif ». Ce projet vise à permettre la rénovation des parties communes d'un immeuble Passage Hébrard, grâce à un chantier réalisé par des jeunes suivis par un club de prévention spécialisée, en complément du financement du bailleur dans le cadre de l'exonération de la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties).

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association L'AIRES A MOTS (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Ateliers sociolinguistiques ». Ce projet vise à permettre l'apprentissage du français pour mieux appréhender les situations du quotidien et ainsi faciliter l'intégration socio professionnelle des usager.e.s.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'AFIF - Association POUR LA FORMATION ET L'INTÉGRATION DES FAMILLES (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Coordination de l'Espace Souham ». Ce projet vise à mobiliser les habitants de la place

Souham et du quartier Nationale en développant des activités sociales et culturelles en partenariat avec d'autres associations et en les impliquant dans la vie du quartier et les projets.

Une subvention d'un montant de 1250 euros est accordée à l'association LE PETIT NEY (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Visite de quartier Blémont". Ce projet vise à faire connaître l'histoire urbaine du quartier Blémont et son environnement ainsi qu'à créer du lien social entre les habitants de ce quartier.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association LES MÉDIATEURS ET LES MÉDIATRICES DU 20^{ÈME} (20^{ème} arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée " Accès aux droits, lien social, réseau interculturel". Ce projet vise à proposer une orientation et un accompagnement (voire un accompagnement physique) aux habitants dans leurs démarches d'accès aux droits à travers l'organisation de permanences d'écrivains publics dans plusieurs structures des Portes du 20^{ème}.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association LUCARNE (20^{ème} arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée « Activités éducatives, culturelles, sportives ». Ce projet vise à proposer des activités diversifiées : aide aux devoirs, écrivain public, initiation informatique, cours de français, activités sportives et sorties culturelles en direction des habitants du quartier Python Duvernois.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée au centre socioculturel MAISON 13 SOLIDAIRE (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Café O Quartier". Ce projet permet la mise en place d'activités hors les murs par le centre socioculturel, dans les quartiers Paul Bourget, Interne Loëb et Poterne des Peupliers, puis l'accompagnement de projets d'habitants tels que des événements festifs, des sorties culturelles, du jardinage, etc.

Une subvention d'un montant de 4000 euros est accordée au "COLLECTIF MU" (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « La rue en couleurs ». Autour d'un moment partagé avec les acteurs du quartier, ce projet vise à impliquer les habitants et leurs associations dans la réalisation de fresques sur le trottoir en créant du lien et en mettant en avant les pratiques culturelles de la jeunesse du 18^{ème}.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association OLYMPE (20^{ème} arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Information juridique et accompagnement des femmes victimes de violences ». Ce projet vise à informer et à accompagner les femmes victimes de violences pour une meilleure intégration de celles-ci dans la vie publique et sociale, à sensibiliser les jeunes et le public sur les questions relatives à l'égalité femmes-hommes, à permettre l'accès aux droits, à lutter contre les violences et les discriminations de tous ordres et à former les professionnels et acteurs de terrain pour mieux repérer et orienter les victimes de violences. Pour cela, l'association propose des permanences juridiques gratuites chez des partenaires du quartier Belleville-Amandiers.

Une subvention d'un montant de 3250 euros est accordée à l'association PIMMS DE PARIS (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Permanence PAND@ - Point d'Accompagnement Numérique aux Démarches Administratives ». Ce projet vise à la mise en œuvre d'une permanence numérique d'accès aux droits dans les locaux de la régie de quartier du 10^{ème} arrondissement "La Maison du Canal".

Une subvention d'un montant de 1150 euros est accordée à l'Association PIMMS DE PARIS (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée " Permanence d'accès aux droits et animation de l'espace public

dans le quartier Charles Hermite ". Ce projet vise à proposer aux personnes du quartier Charles Hermite un accompagnement afin de prévenir et de résoudre d'éventuelles difficultés administratives et financières rencontrées par les habitants. Les objectifs sont de prévenir les situations d'exclusion, de faciliter l'accès aux droits et aux services publics et de favoriser le rapprochement avec les entreprises et les organismes partenaires, par des permanences d'accès aux droits et des temps de présence sur l'espace public.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'association PIÈCES À EMPORTER (19^{ème} arrondissement) pour son action intitulée "pièces à emporter". Ce projet vise à promouvoir le lien social entre voisins d'un même immeuble, à travers des spectacles joués chez les habitants.

Une subvention d'un montant de 3500 euros est accordée à l'association QUARTIERS DU MONDE (20^{ème} arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée « En marche pour l'accès aux droits des habitant.e.s du Grand Belleville ». Ce projet vise à faire découvrir l'outil de cartographie d'accès aux droits aux professionnel.le.s et aux habitant.e.s réalisé de manière participative en 2018 par l'organisation de parcours thématiques. Une réunion de restitution des parcours, avec retours de parole d'habitant.e.s permettra de formuler des recommandations sur l'offre d'accès aux droits à l'échelle du Grand Belleville.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association RELAIS MÉNILMONTANT (20^{ème} arrondissement – Belleville Amandiers) pour une action intitulée « Insertion sociale, prévention, accès aux droits des jeunes ». Ce projet vise à proposer un accompagnement individualisé vers l'accès aux droits par la mise en place d'ateliers socio-professionnels et un travail autour de l'orientation scolaire.

Une subvention d'un montant 1500 euros est accordée à l'association RSI LA RESSOURCE - Réel Symbolique Imaginaire Kirikou (17^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Culture pour tous ». Ce projet vise à proposer aux habitants du quartier de participer à une dynamique culturelle (réflexion, apprentissage, découverte, rencontre), avec l'accès à des spectacles et à des ateliers artistiques, en lien avec des institutions culturelles majeures offrant compétences et moyens.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association SOLEIL BLAISE (20^{ème} arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée « Animation du quartier Saint-Blaise et des Portes du 20^{ème} ». Ce projet vise à la mise en place d'animations régulières dans l'espace public sur les quartiers Saint-Blaise, Félix Terrier, boulevard Davout et Python Duvernois.

Une subvention d'un montant de 2000 euros est accordée à l'association STRATA'JM (20^{ème} arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée "Les jeunes filles de la Tour du Pin investissent le quartier". Ce projet vise à valoriser la place des adolescentes dans le quartier du sud de la Porte de Montreuil et à favoriser la mixité genrée à travers l'organisation d'une fête de quartier qu'un groupe de jeunes filles coordonne.

Une subvention d'un montant de 1600 euros est accordée à l'association VENI VERDI (10^{ème} arrondissement) pour une action intitulée « Ateliers de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité à la Grange aux Belles ». Ce projet vise à initier les enfants aux questions environnementales via la mise en œuvre d'ateliers de sciences participatives.

Une subvention d'un montant de 3000 euros est accordée à l'Association VOTRE VILLAGE À TOUS (18^{ème} arrondissement) pour une action intitulée " Association Votre Village à Tous (AVVAT) ". Ce

projet vise à permettre l'accès aux soins médicaux des personnes de plus de 65 ans en perte d'autonomie et à lutter contre leur isolement.

Axe 3 : Travailler

Une subvention d'un montant de 3500 euros est accordée à l'association ACTIV'ACTION (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Ateliers pour lever les freins à la création d'activité". Ce projet vise à animer des ateliers collaboratifs réguliers qui ont pour objectif d'aider les porteurs de projets à développer leurs compétences entrepreneuriales (confiance en soi, capacité à passer à l'action, capacité à formuler et à tester ses idées, etc.). Grâce à l'intelligence collective, les porteurs de projet font émerger les bonnes pratiques pour faciliter la création de leur propre activité.

Une subvention d'un montant de 2500 euros est accordée à l'association APIJ – ASSOCIATION POUR L'INSERTION DES JEUNES (20^{ème} arrondissement – Les Portes) pour une action intitulée « Accès à l'emploi pour les personnes en situation de précarité ». Ce projet vise à accompagner les habitant.e.s en situation de précarité du quartier Saint Blaise vers l'emploi grâce à une méthodologie de recherche et une mise en relation avec les dispositifs d'insertion et de formation professionnelle.

Une subvention d'un montant de 1000 euros est accordée à l'association CREPI – CLUB RÉGIONAL D'ENTREPRISES PARTENAIRES DE L'INSERTION (13^{ème} arrondissement) pour une action intitulée "Journées Quartiers et Métiers dans le 13^{ème} arrondissement". Ce projet vise à faire découvrir des secteurs professionnels (notamment les métiers du numérique et du sport) à des personnes en recherche d'emploi ou de formation, via des visites d'entreprises locales et via un partenariat avec le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) et la Cité des métiers.

Une subvention d'un montant de 1500 euros est accordée à l'association KOLONE (19^{ème} arrondissement) pour une action "Accueil des nouveaux arrivants : langue, éducation, culture". Ce projet vise à enseigner le français jusqu'au niveau B1, à une population migrante ou étrangère et de leur proposer des ateliers d'information sur l'accès aux droits, la santé et l'insertion professionnelle ainsi que des sorties culturelles.

Les subventions proposées pour l'ensemble des projets présentés dans ce cadre s'élèvent à 198 000 euros.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris